

Le P'tit Chaumuzien

Février 2010



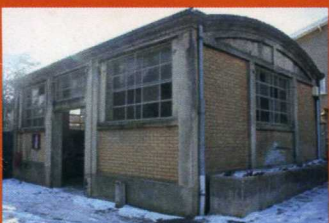
Les enfants , accompagnés de leurs parents, passeront dans le village le samedi 27 février, pour vendre crêpes et beignets : accueillez –les !



Les vœux du maire



La cabane à puces a été restaurée par le cantonnier



Le lavoir sera rénové

Directeur de la publication :
André Visneux

Rédacteur :
Yves Brun

Rue du Capitaine Chesnais : Enfin un beau chantier...!



La méthode chinoise c'est moins cher, mais ... un peu plus long!



La chasse des Bâtis de Chaumuzy au cœur de la vie du village

1991/2010 : accueil, éthique, convivialité, organisation...

la chasse des Bâtis de Chaumuzy est devenue une référence locale !



Le Rond : les consignes du président



Moment stratégique : le choix des battues



Les 12 commandements du chasseur

1. veste , gilet fluo : obligatoire
2. tu ne vises pas ton voisin (> 30°)
3. tu charges au poste
4. avant la trompe, tu ne tires pas
5. pas de tir derrière ton voisin
6. ton chef de ligne te consigne
7. en silence, tu te déplaces
8. animaux protégés, tu respectes
9. dans le doute, tu t'abstiens
10. avant la fin de battue, tu ne bouges pas
11. la chasse est un plaisir reste courtois
12. tu es seul responsable de ton tir



Concentré, sucré et ... parfois salé : le rapport

René Gillery : président
Daniel Gozé : vice président
Pol Brochet : trésorier
Jacques Herbelet : secrétaire
Jean Visneux : chef de ligne
Thierry Grandin : chef de ligne
Jean-Paul Gillery : chef de ligne
Benoît Faillot : chef de ligne
Alain Brun : piqueux
Roger Visneux : responsable agrainage



Le comité des fêtes

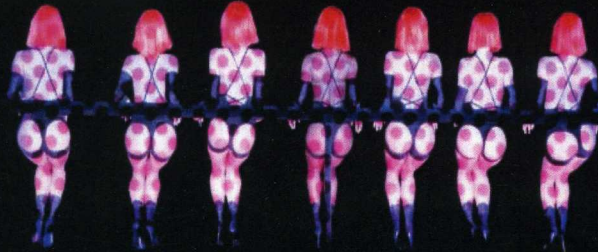
Membres : André Visneux, Nathalie Comarlot, Pierre De Grotte, Cyril Ledoux, Bastien Paulauqui, Monique et Daniel Gozé, Marie-Laure et Gérald Obers, Eddy Laleuf, Sophie Gillery, et deux nouveaux membres Charlène Mathis et Christophe François.

Le Comité des Fêtes organisent des événements festifs, et compte sur votre participation

PROGRAMME 2010

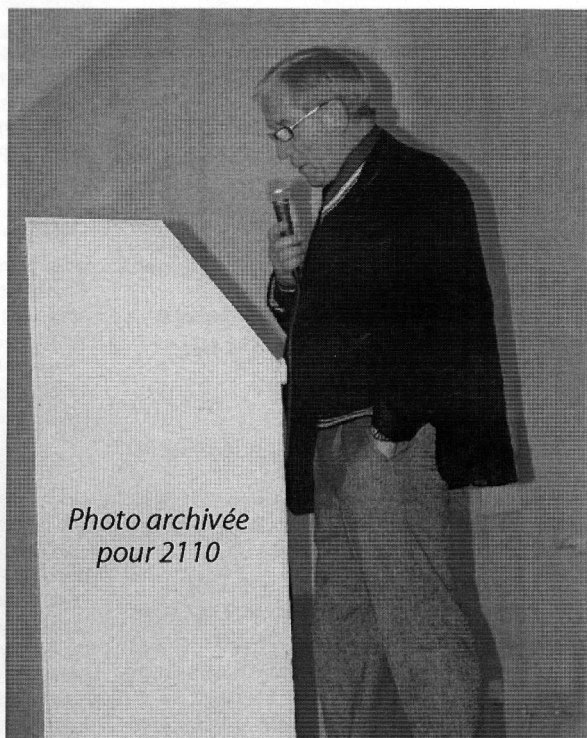
- > 7 mars : loto
- > 1er mai : Marche et pique-nique à la cabande de chasse
- > 5 et 6 juin : Fête patronnale
- > 13 et 14 juillet : Bal et animations

Soirée cabaret 27 mars



Les voeux du maire





*Photo archivée
pour 2110*

Événements de 1910

Naissances

Visneux Alfred, Vilmart Auguste, Benoit Gaston, Visneux Louis, Guillot Jean, Salmon Henry, Pierlot Raymond, Denise Elisabeth, Denise Suzanne,

Mariages

Reineville Léon, cultivateur, et Landragin Juliette, Denise Octave, vigneron, et Forzy Hélène Laurin Alfred, vigneron, et Cornet Yvonne, Herbelet Joseph, rentier, et Briffoteaux Florestine, marchande de rouennerie*

Ruelle Gaston, vigneron, et Orban Berte, Petizon Constant, bourrelier, et Bochet Marthe, Boutillat Paul, manœuvre, et Laurin Marie- Hélène, Follet Gaston, vigneron, et Basson Berthe, Briffoteaux Louis, vigneron, et Truchon Jeanne

**rouennerie : tissu en coton imprimé et fabriqué à Rouen*

Décès

Loiseau Célestin 50 ans , Pistat Louis 74 ans , Geoffroy Louis 76 ans
Sallandre Julie 65 ans, Levêque Victor 66 ans, Sotin Victoire 56 ans,
Bourdelaï Georgette 3 ans, Bourdelaï Jules 35 ans, Clouet Jean Louis 85 ans,
Guillot Henriette 60 ans, Bourdelaï Louis 76 ans

VENTE DES BIENS NATIONAUX

Votre ancêtre en a-t-il acquis ?

(†) Lucien Lété

Chaumuzy

Cure

Six arpents 1/2 de terre en sept pièces et sept arpents 1/2 de pré en six pièces.

Adjugé 8.175 livres, le vendredi 25 mars 1791, au sieur Vital MALON, d'Espilly, commune de Chaumuzy.

Le presbytère de la commune de Chaumuzy, comprenant : bâtiments, cour, partie de cellier, un jardin de sept verges et une cour à fumier ; et 43 verges de pré.

Adjugé 1.190 francs, le 17 messidor an IV, à Pierre-Nicolas PUTIOT, dmt Chaumuzy.

Fabrique

Vente du lundi 16 mai 1791.

Six arpents un quartel 1/2 de terre en 22 pièces, terroir de Chaumuzy.

Adjugé 1.300 livres, aux sieurs FERNET, marchand de bois à Reims, ainsi que MALON, d'Espilly, et FOIN, de Tincourt.

27 verges de chènevière, à Chaumuzy.

Adjugé 400 livres, à Jean-Regnault BOUVRY, dmt à Chaumuzy.

Dix verges de chènevière, terroir de Chaumuzy et six quartels de pré, lieudit *Voipreux*.

Adjugé 2.700 livres, à Nicolas CAILLET, de Chaumuzy.

Treize hommées huit verges dix pieds de vigne en douze pièces.

Adjugé 660 livres, aux sieurs François CAILLET, md à Chaumuzy, Pierre PINON, md, et Marie-Joseph PINON, négociant, tous deux de Reims.

Trois hommées de vigne, en six pièces, terroir de Chaumuzy.

Adjugé 220 livres, à Clément CAILLET, dmt Chaumuzy.

Dames de la Congrégation de Reims

Une ferme, sise à Nappes, paroisse de Chaumuzy, comprenant maison, plusieurs pièces de terre et pré, terroir de Naples et voisins.

Adjugé 5.000 livres, le dimanche 20 février 1791, au sieur GARBOIS.

Abbaye Saint-Denis de Reims

Une cense sise à Chaumuzy, avec ses dépendances.

Adjugé 7.225 livres, le dimanche 20 février 1791, au sieur PINON, locataire de cette cense.

136 verges de pré, terroir de Chaumuzy.

Adjugé 910 livres, le vendredi 25 mars 1791, aux sieurs PINON, notaire, et PINON-DESCLÈVES, négociant, tous deux de Reims.

Environ cent arpents 1/2 d'héritages en une seule pièce, sur laquelle existait autrefois une ferme appelé ROUVROY, ainsi qu'environ trois arpents de pré.

Adjugé 12.100 livres, aux sieurs Pierre PINON, officier municipal à Chaumuzy, PINON, notaire, et PINON-DESCLÈVES, négociant, tous deux de Reims.

Abbaye de Longueau de Reims

Une ferme sise à Nappes, paroisse de Chaumuzy, comprenant maison et bâtiments pour l'exploitation, 60 arpents tant en terre qu'en pâture.

Adjugé 6.525 livres, le dimanche 20 février 1791, au sieur GARBOIS, de Reims, tuteur des sieurs et M^{les} FOIN.

Archevêché de Reims

Un château, sis au village de Chaumuzy, avec ses dépendances ; ferme au bas du château, clos, jardins, étang, chènevière, verger, terre et pré. Ainsi qu'un bâtiment à côté du jardin de la cure, dans lequel sont deux pressoirs à cage et un à taïsson. Une maison portant le nom de fief de Muity, jardins et dépendances et 46 arpents 70 verges de pré.

Adjugé 151.000 francs, le jeudi 24 mars 1791, au sieur M. VIELLART, député à l'Assemblée nationale, demeurant Paris.

Vente du vendredi 25 mars 1791

Un moulin à eau, en une tournure, bâtiments et dépendances, cours d'eau, 20 arpents, 42 verges 1/2 de terre, pré, pâture, oseraie, saulaie, vivier d'eau, cour, jardin, 2 arpents de terre et pré, lieudit *Le Buterdeau*. Le tout franc de dîmes.

Adjugé 22.400 livres, au sieur VIELLART, député de Reims à l'Assemblée nationale.

96 verges 1/2 de pré (franc de dîmes), lieudit *Au-dessus du Pont*.

Adjugé 630 livres, à Joseph PREUX, de Chaumuzy.

3 pièces de pré.

1) 43 verges, franche de dîmes, lieudit *Le Crochet* ; 2) 64 verges, même lieudit, franche de dîmes ; 3) 38 verges 1/2, même lieudit, mais sujette à la dîme.

Adjugé 1.400 livres, à Jacques VIZENEUX, dmt Chaumuzy.

54 verges 1/2 de pré, qui payent la dîme, lieudit *Derrière la Ville*.

Adjugé 420 livres, à Vital MALON, marchand de bois à Espilly.

70 verges 3/4 de pré, lieudit *Voipreux* (franc de dîmes) et 258 verges de pré, au même lieudit et aussi franc de dîmes.

Adjugé 1.900 livres, à Jean-Renault BOUVRY, dmt Chaumuzy.

4 arpents 20 verges 1/2 de pré, lieudit *Le Pré de Reims*, près de La Neuville-aux-Larris (sujet à la dîme), et 4 arpents 33 verges 1/4 de terre, au même endroit (sujet à la dîme).

Adjugé 2.100 livres, à Gilles PARANT, dmt Boujacourt, paroisse de Champlat.

8 arpents 37 verges 1/2 de terre, lieudit *Le Chaufour* (franc de dîmes). 11 arpents 1/2 de pré et terre, lieudit *Voipreux* (sujet à la dîme), ainsi que deux arpents 14 verges de pré, lieudit *Voipreux* (sujets à la dîme).

Adjugé 8.025 livres, à Jacques MILSON, vitrier, dmt Reims.

160 verges 1/3 de vigne, lieudit *Les Hautes Grèves* ou *La Vigne Monsieur*. 32 verges 3/4, lieudit *Les Hautes-Catherine*. 33 verges, lieudit *Somphay*. Ces vignes sont franches de dîmes.

10 verges, lieudit *Les Vignes-Catherine*. 3 verges *Au Margé de la Loge* et 9 verges 3/4 *Aux Bruyères*. Ces 3 pièces sujettes à la dîme.

Adjugé 1.075 livres, aux sieurs PINON frères.

Une grange, couverte en tuiles, située près de l'église, appelée *La grange de la dîme*, et un petit bâtiment servant anciennement d'auditoire.

Adjugé 1.950 livres, à André-Mathieu NARDY et André PREUX.

Une pièce de bois de 210 verges, lieudit *Les Etangs*, près d'une terre du château.

Adjugé 2.000 livres, à François ROBERT, vigneron à Chaumuzy.

Une ferme située à *Cohédon*, paroisse de Chaumuzy, comprenant : la maison, deux bâtiments, une petite grange et un clos de 2 arpents 39 verges environ, jardin de 15 verges, 90 arpents, un quartel environ de terre labourable en 15 pièces non compris 757 verges en 6 pièces, 270 verges de pré situé à *Cohédon*, 37 verges de pré, lieudit *Le Coupet*, terroir de Champlat.

Adjugé 12.500 livres, aux frères PINON.

Une pièce de bois de 210 verges environ, fermée par des fossés, lieudit *Les Etangs* ou *Pature Saint-Jean*.

Adjugé 2.325 livres, le 24 mai 1793, à Vital MALON, md de bois à Espilly.

Eglise métropolitaine de Reims

6 quartels de pré, lieudit *Les Crochets*.

Adjugé 600 livres, le vendredi 25 mars 1791, à Nicolas PARMENTIER, dmt Chaumuzy.

Emigré SOUYN de TINCOURT

Vente du 16 messidor an IV.

Moitié d'une ferme située à *Espilly*, commune de Chaumuzy.